



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.02.12

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 12 février 2026

**Budget primitif 2026 : Budget
annexe ZA Ty ar Menez III**

DATE DE CONVOCATION

06 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d’absents : 1

Procurations : 4

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 29

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 3

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Guillaume PARANT, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Loise QUERE

Etaient représentés :

Sylvain GANGLOFF donne pouvoir à Bernard NICOLAS, Julie MERCIER donne pouvoir à Nathalie BATHANY, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Michel CORRE, Aude BURGER-CUZON donne pouvoir à Marlène LE MEUR

Monsieur Romain ABGRALL a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget primitif 2026 : Budget annexe ZA Ty ar Menez III

Rapporteur :

Jean-Paul TOULLEC 6ème Adjoint au Maire

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-15 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe ZA de Ty ar menez III,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57,

Considérant la consultation de la commission plénière du 5 février 2026 sur le projet de budget primitif du budget annexe de la ZA de Ty ar Menez,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2026, arrêté comme suit :
 - En Section de fonctionnement : 1.173.243,64 €.
 - En Section d'investissement : 1.857.715,28 €.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 05 février 2026

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 29

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 3 : Guillaume PARANT, Rémy JEZEQUEL, Damien RIVIER.

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 12 février 2026

Le Maire,
Dominique CAP

Secrétaire de séance
Romain ABGRALL

CERTIFIÉ EXECUTOIRE par le Maire

Publié le 24 février 2026

Présentation du Budget ZA de Ty ar Menez III Budget primitif 2026

- **Section de fonctionnement : 1.173.243,64€**

Le budget 2026 poursuit le programme lancé en 2022, avec :

- Les études : 50.000€
- Les travaux : 238.000€
- Les honoraires : 20.000€
- Les frais financiers du prêt relais : 10.767€
- Les frais de gestion courante : 5€

Puis, le budget présente les écritures de stock d'annulation de fin 2025 et la réalisation des stocks finaux de l'exécution de 2026.

- **Section d'investissement : 1.857.715,28€**

Afin de réaliser l'opération, un prêt relais va être réalisé. Ainsi, le budget ne vient pas utiliser la trésorerie du budget principal le temps de percevoir les encaissements des ventes de terrain. Ce budget partageant une trésorerie commune avec le budget Ville.

Les autres mouvements comptables de la section sont la contrepassation des écritures de stocks effectuées en section de fonctionnement, ainsi que l'intégration du déficit à fin 2025.

Mairie - Ti-kêr

1 rue Jean Fournier - 1 straed Yann Fournier

CS 80031 - 29470 Plougastel-Daoulas/Plougastell-Daoulaz

Tél. / Pgz 02 98 37 57 57

Site / Lec'hienn : www.ville-plougastel.bzh

Mail / Postel : tiker@mairie-plougastel.fr

 Ville de Plougastel-Daoulas

La correspondance doit être exclusivement adressée à Monsieur le Maire - Al lizheroù a ranker kas d'an aotrou Maer hepken